

Comparatif des prises en charge et aides financières

Légende :

- Oui : Généralement pris en charge
- Parfois : Dépend du contexte
- Rarement : Cas exceptionnel selon les collectivités ou assurances

Type d'intervention	Prise en charge ?	Organisme	Conseils
Nettoyage après décès	Oui, si le logement est assuré	Assurance habitation	Contactez l'assureur dans les 24 à 48h après le décès avec un rapport d'intervention.
Débarras après succession	Parfois en partie	Notaire / héritiers	Peut être prélevé sur l'actif de succession. En parler au notaire.
Intervention en EHPAD	Selon les conditions du bail	Direction établissement	Demandez si une désinfection est exigée pour la restitution.
Locataire seul sans famille	Rarement pris en charge	CCAS, mairie, syndic	Certaines communes proposent des aides. Se renseigner tôt.
Après suicide	Oui, souvent couverte	Assurance habitation + RC	Mentionner les circonstances. Prise en charge partielle possible.
Logement insalubre / squatté	Cas très variable	CAF, mairie, assistante sociale	Un signalement peut débloquent une aide ponctuelle.
Entreprise ou hôtel	Oui, selon le contrat	Assurance pro / RC	Un certificat de désinfection est souvent requis.